



# Comité Directeur

## **PROCÈS VERBAL du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021**

### **Réunion organisée par voie électronique**

(Article 13.7 des Statuts du District)

#### **Affaires Sportives**

##### **Ententes**

FERRIERES – EMERAINVILLE : U18

Club support et Club conservant la place sportive à l'issue de la saison 21/22 = FERRIERES

Considérant que l'équipe d'Emerainville 1 en U18 a fait 3 forfaits à la date de demande de l'entente et est donc forfait général,

Considérant que le club d'Emerainville n'a qu'un licencié de cette catégorie au moment de la demande et a depuis enregistré 3 licences dans cette catégorie,

Considérant néanmoins que le club d'Emerainville a dans un premier temps fait forfait général,

Le Comité Directeur ne peut pas valider cette demande d'entente.

##### **Situation +45 ans Groupes A et B**

Afin d'équilibrer les 2 groupes, l'équipe de Ourcq 21 passe dans le groupe B avec l'accord du club.